

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 13 décembre 2018

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Nicolas MATT

Procuration(s) : Monsieur Jean-Louis HOERLE ayant donné pouvoir à Madame Danielle DILIGENT

Excusé(s) :

Absent(s) :

Rapporteur : Madame Catherine GRAEF-ECKERT

N° CD/2018/063 - 130 - Accompagnement du public en territoire
Proposition d'une stratégie départementale en matière de
santé

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide de la mise en œuvre d'une démarche départementale de santé organisée selon les trois orientations suivantes :
 - o proposer une offre de soins de qualité et de proximité,
 - o favoriser l'articulation entre les champs sanitaires, sociaux et médico-sociaux dans une logique de parcours,
 - o développer des actions spécifiques pour les publics prioritaires du Département ;
- décide en conséquence de mener les 12 actions détaillées en annexe à la présente délibération ;
- donne délégation à la Commission Permanente pour prendre l'ensemble des décisions relatives aux actes (dont conclusion, modification, résiliation des conventions et avenants) nécessaires à la mise en œuvre d'un accord à intervenir entre le Département et l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20181213-lmc1122731-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 19/12/18

